



Problématique des déserts médicaux

Le SNOF annonce un rééquilibrage de l'offre de soins oculaires au bénéfice des territoires sous-dotés et propose un plan pour accélérer leur résorption

**#Installation #ZéroDélaiPartout #Ophtalmologie
@snof_org @snof_presidence**

Communiqué de presse du 12/09/2022

Depuis plusieurs années, le SNOF met en œuvre un plan visant à réduire les délais de rendez-vous dans les cabinets libéraux d'ophtalmologie. Celui-ci a porté ses fruits grâce au développement du travail aidé et de la délégation des tâches, avec à la clé des délais de rendez-vous réduits de 40 jours depuis 2017*. Afin d'optimiser davantage l'offre de soins tant pour les délais de RDV que pour la répartition territoriale, Thierry Bour, Président du SNOF, révèle aujourd'hui les résultats d'une nouvelle enquête** portant sur les premières installations, la démographie des ophtalmologistes et leur répartition sur le territoire. Dans un contexte marqué par les tensions entre l'offre et la demande de soins auprès des médecins spécialistes, cette étude montre qu'un rééquilibrage de l'offre de soins en ophtalmologie est bien en train de s'opérer sur tout le territoire. Afin de soutenir son développement, le SNOF propose un plan pour éliminer, dans les 5 ans, les zones sous-dotées en ophtalmologistes.

Thierry Bour, Président du SNOF, déclare : « *La vague non-compensée des départs à la retraite des ophtalmologistes prévue par la DREES et devant conduire à un effondrement de l'offre de soins oculaires, n'a pas eu lieu, bien au contraire. Le développement de l'activité après 65 ans, associée à l'arrivée d'ophtalmologistes étrangers et l'accélération du développement du travail aidé depuis 2015, ont permis de stabiliser l'offre médicale sur l'ensemble du territoire. Les mesures coercitives à l'installation, envisagées par certains parlementaires, apparaissent comme inutiles et inadaptées, et pourraient même être contre-productives pour un accès aux soins équitable et sécurisé des Français.* »

Une offre de soins renforcée et mieux répartie

Les résultats de l'enquête menée par le SNOF confirment que la démographie des ophtalmologistes continue de se renforcer. Ainsi, **les flux des installations ont fortement augmenté ces quatre dernières années pour totaliser 821 nouvelles installations (hors hôpital), soit plus de 200 en moyenne par année depuis 2018.** D'après les prévisions, à partir des données de la CARMF, de la DREES et du CNOM, la part des nouveaux arrivants devrait s'équilibrer avec le nombre des départs à la retraite jusqu'en 2023, puis dépassera nettement ces départs en retraite en 2025.

Bien que les premières installations soient nombreuses en ville, où se trouve 80 % de la population, **on observe un bon maillage sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones considérées comme les plus problématiques.** Ainsi 28 % des installations entre 2018 et 2021 se sont produites sur les « zones d'intervention prioritaires (ZIP) » concernées par des aides conventionnelles. Elles sont la preuve que l'application du nouveau zonage médecin de 2022 offre un cadre intéressant pour stimuler l'installation de nombreux jeunes ophtalmologistes sur ces zones sous-dotées prioritaires. A cela s'ajoute, la forte progression d'ophtalmologistes exerçant sur des sites multiples : +152 % en 8 ans.

Autre enseignement, 17 % des primo-arrivants sont davantage enclins à choisir des territoires peu denses en ophtalmologistes (seulement 8 % des ophtalmologistes y exercent), et dans la majorité des cas peu denses en orthoptistes libéraux : 54 % des ophtalmologistes choisissent des aires où il y a moins de 5 orthoptistes/100 000 h. Ces données montrent que les premières installations participent à l'amélioration du maillage territorial et améliorent l'accès aux soins en ophtalmologie et en orthoptie puisque les ophtalmologistes embauchent très fréquemment des orthoptistes dans le cadre du travail aidé.

A l'échelle des territoires, plusieurs départementaux peu urbanisés voient leur densité en ophtalmologistes augmenter entre 2016 et 2021 comme le territoire de Belfort (+4,3/100 000h), la Lozère (+2,6), la Haute-Corse (+1,5) ou encore la Côte-d'Or et la Drôme (+0,9). A l'inverse, L'Île-de-France est la région qui baisse le plus en densité (-0,7). La moyenne nationale étant de 6,6/100 000h pour les ophtalmologistes libéraux (hors remplaçants).

Le profil des ophtalmologistes lors de leur première installation a lui aussi évolué ces dernières années. **Les femmes sont ainsi devenues majoritaires** et représentent 51 % des nouveaux arrivants alors qu'elles représentent à peine 41 % de l'ensemble des ophtalmologistes de France. **L'âge médian de la première installation est par ailleurs de 35 ans** et participe au rajeunissement de la profession, notamment chez les ophtalmologistes libéraux.

Supprimer les zones sous-dotées en ophtalmologistes dans les 5 ans en soutenant les installations et les sites secondaires

L'amélioration du maillage territorial et la stabilisation de la démographie des ophtalmologistes est en cours, mais doivent être soutenues par des actions concrètes pour accélérer le processus. Pour aller plus loin et permettre d'assurer un égal accès aux soins ophtalmologiques, le docteur Thierry Bour présente un plan d'action pour reconquérir, **dans les cinq ans, les zones médicalement sous-dotées.**

Une offre territoriale en ophtalmologie fondée sur trois objectifs :

- 1. Accroître l'offre dans les agglomérations moyennes et grandes, supérieures à 50 000 habitants afin qu'il n'y ait plus de problématique d'accès aux soins sur ces agglomérations, au bénéfice de toute la population ;**
- 2. Garantir un socle d'environ 500 ophtalmologistes dans les zones sous-dotées en favorisant l'installation de jeunes ophtalmologistes, bien équipés en matériel et secondés par une équipe paramédicale suffisante (orthoptistes, assistants médicaux) ;**
- 3. Développer un maillage complémentaire en zone sous-dotée avec des sites secondaires d'ophtalmologie, afin de combler le manque résiduel d'offre de soins. Sur ces sites pourront se développer des protocoles de délégations avec des orthoptistes et de la télémedecine, à côté d'une activité présentielle des ophtalmologistes.**

Pour atteindre ces objectifs, le SNOF préconise :

- 1. Pour soutenir l'installation :**
 - De se baser sur le nouveau zonage médecin défini par chaque ARS en 2022 pour l'attribution des aides à l'installation, en attendant un éventuel zonage « spécialiste » ;**
 - De renforcer les aides à l'installation sur les aires urbaines de moins de 50 000 habitants, là où il y a un déficit important en ophtalmologistes ;**
 - De développer un seul contrat démographique conventionnel, avec un socle commun et des options pour prendre en compte les différentes situations.**

2. Pour favoriser la création de sites secondaires en ophtalmologie :

- **Ouvrir et mutualiser les aides à l'installation** à plusieurs praticiens d'un même cabinet de groupe, voir à plusieurs cabinets qui se partagent un site secondaire ;
- **Adapter le contrat collectif de coopération pour les soins visuels** pour stimuler l'investissement sur ces sites secondaires et valoriser le travail en coordination avec les orthoptistes ;
- **Ouvrir l'adhésion à l'OPTAM à tous les médecins ophtalmologistes** dans les zones sous-dotées avec un numéro AM spécifique par praticien, afin d'améliorer l'accessibilité financière, y compris auprès des médecins habituellement en secteur 2 en dehors de ces zones.

Thierry Bour, Président du SNOF, déclare : « *Nous avons franchi en 2021 le pic des départs en retraite. Notre enquête objective la dynamique des installations. Les résultats, très positifs, montrent une démographie stabilisée et un maillage territorial évoluant favorablement sur la durée et permettant d'apporter à nos concitoyens un meilleur accès aux soins. Des améliorations importantes sur les délais de RDV ont déjà été constatées en 2021 dans les aires de moins de 20 000 h. De nouvelles enquêtes apporteront prochainement les chiffres pour 2022. Cette enquête indique également que le travail au long cours fourni par les ophtalmologistes porte ses fruits, mais il doit se poursuivre. L'idée est de capitaliser sur ces bons résultats et d'encourager ce qui fonctionne. C'est pourquoi ce plan est notre meilleure option pour renforcer le maillage territorial en sites principaux et en sites secondaires d'ici 5 ans afin de résoudre dans tous les territoires la problématique de l'accès aux soins.* »

La présentation est disponible en cliquant [ici](#)

**Etude du SNOF sur les délais d'attente 2021 : médiane passant de 66 à 26 jours*

***Etude du SNOF sur les premières installations des ophtalmologistes hors hospitaliers, réalisée sur quatre années 2018, 2019, 2020 et 2021, dont les sources proviennent notamment de l'ASIP, du CNOM, d'ameli.fr et des remontées des ophtalmologistes. Etude et cartographie : Joy Raynaud, Docteur en géographie et spécialiste de l'accès aux soins*

A propos du SNOF :

Créé en 1906, le SNOF a pour but « d'étudier et de préparer en collaboration avec les pouvoirs publics et les autorités compétentes l'application des mesures générales de protection de la santé publique pouvant se rapporter à l'exercice de l'ophtalmologie ». Il regroupe plus de la moitié des ophtalmologistes de France et obtient ainsi le taux de syndicalisation le plus élevé des syndicats français.

Il constitue l'interface entre les ophtalmologistes, avec leurs priorités de médecins, l'intérêt de leurs patients, leur volonté de garantir un accès à des soins de qualité et les pouvoirs publics.

Le SNOF propose des schémas éprouvés de délégation de tâches, de collaboration accrue avec les orthoptistes, les assistants médicaux et les opticiens, pour un exercice médical adapté aux ophtalmologistes d'aujourd'hui et de demain, tout en préservant la santé des patients.

www.SNOF.org
@snof_org

Contacts presse :

Alice Augeraud – 01 58 65 00 54 / aaugeraud@hopscoth.fr